



DÉPARTEMENT DE L'OISE
Commune d'Andeville (60570)

Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

Nombre de Membres
composant le Conseil municipal : **23**
Nombre de membres en exercice : **23**
Présents à la séance : **16**
Représentés : **7**

COMPTE RENDU SOMMAIRE **DE LA SÉANCE PUBLIQUE** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020** **20 HEURES**

L'an deux mille vingt, le mercredi 23 septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Andeville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sur convocation en date du 16 septembre 2020, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles MOREL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Charles MOREL, Mme Martine CONTY, M. Hervé DE KONINCK, Mme Pascale AYNARD, M. Guy REUSSE, MM. Gilbert AUDINET, Patrick SCHNEIDER, Mme Patricia CARTIER, M. Yves LEBERQUIER, Mme Odile DUQUENNE, M. Rudy JEAN, Mme Heidi MAUGENDRE-KLINGHAMMER, Mmes Fabienne BAGUET, Maud MARETTE, MM. Cyril SAINT-VANNE, M. Tom PORTIER.

Étaient absents excusés représentés : Mme Patricia DAOUD *pouvoir à Mme Martine CONTY*, M. Didier PIERSIELA-CHAIGNEAU *pouvoir à M. Jean-Charles MOREL*, Mme Nathalie MASSCHELEIN *pouvoir à Mme Odile DUQUENNE*, M. Bélaïd BENAMAR *pouvoir à Guy REUSSE*, M. Hasan CIKRIKCI, *pouvoir à Patricia CARTIER*, Mme Karine SEYMOUR-INAMO *pouvoir à M. Hervé DE KONINCK*, Mme Carolyne DIDIER *pouvoir à Tom PORTIER*.

Madame Patricia CARTIER est nommée par le Conseil municipal, conformément à l'article L2121 15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), secrétaire de séance.

Le président de séance a fait procéder à l'appel nominal des membres du Conseil et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL ,
sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,
prend les délibérations suivantes :

N°2020-09-01 — Communauté de Communes des Sablon (CCS) - refus sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.), à l'unanimité :
M. Jean-Charles MOREL (pouvoir de M. Didier PIERSIELA-CHAIGNEAU), **Mme Martine CONTY** (pouvoir de Mme Patricia DAOUD), **M. Hervé DE KONINCK** (pouvoir de Mme Karine SEYMOUR-INAMO), **Mme Pascale AYNARD**, **M. Guy REUSSE** (pouvoir de M. Bélaïd BENAMAR), **MM. Gilbert AUDINET, Patrick SCHNEIDER, Mme Patricia CARTIER** (pouvoir de M. Hasan CIKRIKCI), **M. Yves LEBERQUIER, Mme Odile DUQUENNE** (pouvoir de Mme Nathalie MASSCHELEIN), **M. Rudy JEAN, Mmes Heidi MAUGENDRE-KLINGHAMMER, Fabienne BAGUET, Maud MARETTE, MM. Cyril SAINT-VANNE, M. Tom PORTIER** (pouvoir de Mme Carolyne DIDIER), **DÉCIDE :**

- **DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Sablons (CCS) ;
- **DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai d'un mois et sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise.

N°2020-09-02 — Délégation de service public de la fourrière automobile - Rapport annuel pour l'exercice 2019, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel, pour l'exercice 2019, (ci-annexé) du délégataire de la fourrière municipale, produit par a SAS Dépannage Jory & Fils – SIRET : 82443672900019 - Lieu-dit La Garenne Rue Nationale 60110 ESCHES conformément à l'article L1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

N°2020-09-03 — Modification du tableau des emplois, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE CRÉER** 1 poste à temps complet d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe à compter du 1^{er} octobre 2020
- **DE FIXER** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} octobre 2020
- **DE DIRE** que l'incidence financière sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

N°2020-09-04 — Etudes surveillées - fixation du taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les enseignants, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE FIXER** la rémunération des enseignants, à compter du 1^{er} septembre 2020, selon les taux maximums en vigueur suivants :
Taux de l'heure d'étude surveillée :
 - Instituteurs ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 20.03 euros
 - Instituteurs exerçants en collège : 20.03 euros
 - professeurs des écoles classe normales exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 22.34 euros
 - professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 24.57 euros

N°2020-09-05 — Avis sur le taux mensuel de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL), à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le taux de progression de 0,9 % au titre de l'exercice 2020, s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL).

N°2020-09-06 — Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - actualisation des tarifs applicables en 2021, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE MODIFIER** les tarifs de la T.L.P.E. à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

tarifs de la T.L.P.E 2021 applicable au 1er janvier 2021
Commune d'Andeville (compte moins de 50 000 habitants) et appartient à un E.P.C.I de moins de 50 000 habitants

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé			
			...non numérique		...numérique	
superficie inférieure ou égale à 12 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
a* €	a x 2	a x 4	a* €	a x 2	a * x 3 = b €	b x 2
16.20 €	(16,20 € x 2 =)	(16,20 € x 4 =)	16.20 €	(16,20 € x 2 =)	(16,20 € x 3 =)	(48,60 € x 2 =)
16.20 €	32.40 €	64.80 €	16.20 €	32.40 €	48.60 €	97.20 €

*a = tarif maximal de base

- **D'EXONÉRER** en application de l'article L2333-8 du C.G.C.T., totalement :
 - les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m² ;
 - les pré enseignes inférieures ou égales à 1.5 m² ;
 - les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ;
 - les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.
- **D'INSCRIRE** les crédits de recettes au budget communal au chapitre 73 et à l'article 7368.

N°2020-09-07 — Information au conseil municipal d'acte accompli en exécution du mandat donné à monsieur le maire pour ester en justice, à l'unanimité, DÉCIDE :

- Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales **DE PRENDRE ACTE** de l'information exposée par M. le Maire relative à l'audience du 4 février 2020 du tribunal administratif d'Amiens (4^e Chambre) qui a rendu son jugement indiquant que « *La requête de M. Lecaillon et Mme Fuzellier est rejetée* ». Ils verseront globalement à la commune d'Andeville une somme de 1 500 euros au titre des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

N°2020-09-08 — Décisions du Maire prises en l'application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire conformément à la délibération en date du 11 juin 2020 (n° 2020-06-02) en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période intervenue entre le conseil municipal du 11 juin 2020 et ce 23 septembre 2020, telles que listées ci-dessous :
 - **2020-024 23/06/2020** Délivrance d'une concession dans le cimetière Paysager.

- **2020-025 01/07/2020** Tarifs municipaux – Fixation du montant de la participation des familles pour le mini séjour des adolescents du 20/07/2020 au 24/07/2020.
- **2020-026 02/07/2020** Consultation 2020-FCS-003 : Fourniture, pose et installation de l'enseigne lumineuse extérieure de la Mairie d'Andeville - Attribution n°C2020-FCS-005 à EXO SIGNS.
- **2020-027 22/07/2020** Consultation 2020-TX-007 : Travaux de mise aux normes et d'entretien dans les bâtiments communaux Tranche 2020 - Attribution de marché pour les lots 1 à 7.
- **2020-028 28/07/2020** Demande de subventions 2020 - Candidature de la commune d'Andeville à l'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SE60.
- **2020-029 28/07/2020** Consultation 2020-FCS-0013 : Entretien de la voirie communale pour réparation de chaussées par projection d'enrobé à l'émulsion de bitume - Attribution d'un accord-cadre à bon de commande à l'entreprise DTP2I.
- **2020-030 29/07/2020** Signature du contrat "solutions cloud Microsoft" 2020 avec l'ADICO.
- **2020-031 12/08/2020** MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DU GYMNASSE D'ANDEVILLE - modification N°1.
- **2020-032 14/08/2020** Conseil régional des Hauts-de-France : demande de subvention Dispositif : Plan "1 million d'arbres en Hauts-de-France 2020-2022" - Aménagement paysager du parc de la mairie et du tour de ville d'Andeville.
- **2020-033 18/08/2020** Consultation 2020-TX-0008 : RÉHABILITATION D'UNE ANCIENNE ECOLE MATERNELLE EN MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS D'ANDEVILLE - Attribution de marché pour les lots 1 à 2 et 4 à 10.
- **2020-034 18/08/2020** Consultation 2020-SPS-0014 : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relative à l'opération de réhabilitation d'une ancienne école maternelle en maison des assistants maternels et maison des associations - Attribution à APAVE (Agence de Compiègne / Beauvais) contrat C2020-SPS-009.
- **2020-035 26/08/2020** Révision des tarifs municipaux - modification de la décision n°2018-031 du 30 juillet 2018 - 1.6. RESTAURATION SCOLAIRE.
- **2020-036 07/09/2020** Réalisation d'un prêt à taux fixe d'un montant de 162 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement des opérations d'investissements 2020 de la commune d'Andeville – Autorisation de signature du contrat de prêt.
- **2020-037 14/09/2020** Consultation 2020-TX-0018 : RÉHABILITATION D'UNE ANCIENNE ECOLE MATERNELLE EN MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS D'ANDEVILLE (LOT ITE) - Attribution de marché.
- **2020-038 14/09/2020** ADTO : Marché de travaux requalification de la rue de l'Abbé Gueule (N°19-723) - Modification N°1- Entreprise COLAS NE.
- **2020-039 14/09/2020** Consultation 2020-TX-0019 : Travaux de désamiantage d'une ancienne école maternelle dans le cadre d'une rénovation en maison des assistants maternels et maison des associations - Attribution à entreprise BANCEL AMIANTE (C2020-TX-0011).
- **2020-040 17/09/2020** MAPA 2019-MOE-0008-C : MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS - MODIFICATION N°1.
- **2020-041 17/09/2020** Mapa 2019-MOE-011C - Mission de Maîtrise d'Œuvre Aménagement cour et parking 14 rue Jean Jaurès - Attribution de marché - Modification N°1.
- **2020-042 17/09/2020** Mapa 2019-FSC-003 : Fourniture et livraison en liaison froide de repas cuisinés, de goûters pour la restauration collective scolaire et périscolaire - Modification N°1.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil que par courrier du 23 décembre 2019, il avait sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre d'un phénomène de sécheresse, survenu sur votre commune du 21 avril au 30 septembre 2019. La commission interministérielle compétente s'est réunie le 21 avril 2020, et a statué sur la demande. Par arrêté interministériel du 29 avril 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (JORF n°0143 du 12 juin 2020 texte n° 22), la commune d'Andeville n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 21 avril au 30 septembre 2019. Monsieur le Préfet de l'Oise par courrier du 18 juin 2020 a transmis son courrier de notification des motivations.

La question des frelons asiatiques, sujet de préoccupation de nombreux Andevilliens, est évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Andeville, le **24 septembre 2020**

*Le Maire,
Président de la séance,*



Jean-Charles MOREL

Affiché le **24 septembre 2020**

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.

Article R2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

L'affichage du compte rendu de la séance, prévu à l'article L. 2121-25, a lieu, par extraits, à la porte de la mairie.